

## COMMUNE DE MAREUIL SUR CHER

### NOTE SYNTHETIQUE COMPTE ADMINISTRATIF 2021

L'article 107 de la Loi NOTRe a prévu de nouvelles dispositions relatives à la transparence et la responsabilité financière des Collectivités Territoriales. L'article L2313-1 du CGCT prévoit désormais qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations essentielles soit jointe au budget primitif et au compte administratif afin d'en faciliter la compréhension et de renforcer l'information des citoyens.

La Commune de Mareuil comptait au 1<sup>er</sup> janvier 2021, 1158 habitants.

Elle appartient :

- à la Communauté de Communes Val de Cher Controis,
- au Syndicat Intercommunal d'Adduction d'Eau Potable (SIAEP) de Montrichard et d'Assainissement de l'Agglomération de Montrichard (SIAAM),
- au Syndicat Scolaire Mareuil-Pouillé
- au Pays de la Vallée du Cher et du Romorantinais
- au Syndicat Intercommunal d'Electricité du Loir et Cher (SIDELC)
- au Comité des Œuvres Sociales du Personnel des Collectivités Territoriales du Blésois-Sologne-Vallée du Cher

Le budget d'une commune se présente en deux parties distinctes, une section de fonctionnement et une section d'investissement.

La section de fonctionnement retrace toutes les opérations de dépenses et de recettes nécessaires à la gestion courante et régulière de la commune, c'est-à-dire ce qui revient chaque année.

La section d'investissement présente les programmes d'investissements nouveaux ou en cours. Elle retrace les dépenses et les recettes ponctuelles qui modifient de façon durable la valeur du patrimoine communal.

### **SECTION DE FONCTIONNEMENT**

L'année 2020 a généré un excédent de fonctionnement de 165 101,23€ qui ajouté au résultat reporté des années précédentes donne un excédent cumulé de 653 042,58€

#### **1. DEPENSES**

Les dépenses budgétaires, qu'elles soient réelles ou d'ordre peuvent être regroupées en 6 catégories :

- Les charges à caractère général, composées principalement des achats de petits matériels et fournitures, fluides, entretien et réparations, assurances,
- Les charges de personnel (salaires et charges sociales),
- Les charges de gestion courante (indemnités des élus, subventions, participations et contingents),
- Les charges financières (intérêts d'emprunts),
- Les charges exceptionnelles,
- Les charges d'ordre (amortissements, valeur comptable des immobilisations cédées, différences sur réalisations positives transférées en investissement),

Les charges à caractère général ont augmenté de 8,8%, elles représentent sur cet exercice 32.62% des dépenses réelles de fonctionnement.

Les charges de personnel représentent 37.22% des charges de fonctionnement et sont en baisse d'environ 10,38% par rapport à l'année 2020 (départ en retraite d'un agent en octobre 2020).

Les autres charges de gestion courantes ont augmenté en raison d'une augmentation de la contribution au SIVOS. En 2020, la contribution avait été particulièrement basse en raison d'une reprise du budget transport. En 2021, il retrouve un niveau équivalent aux années précédentes.

Les charges financières (intérêts des emprunts) sont toujours en baisse (-19.96%), la Commune n'ayant pas eu recours à l'emprunt depuis plus de 10 ans.

Ces deux chapitres représentent respectivement 28.72% et 1,74% des charges réelles de fonctionnement.

### **DEPENSES DE FONCTIONNEMENT PAR CHAPITRE**

<b>CHAPITRES</b>	<b>CA 2021</b>
011 Charges à caractère général	261 592,46
012 Charges de personnel	298 413,64
014 Atténuation de produits	
65 Autres charges de gestion courante	230 271,61
66 Charges financières (intérêts des emprunts)	11 145,79
67 Charges exceptionnelles	400,00
<b>TOTAL DEPENSES REELLES</b>	<b>801 823,50</b>
042 Opérations d'ordre dont amortissements	22 270,00
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>834 605,50</b>

## 2. RECETTES

Les recettes budgétaires, qu'elles soient réelles ou d'ordre peuvent être, elles aussi, regroupées en 6 catégories :

- Les produits issus de la fiscalité directe locale (taxes habitation, foncières, ...) nets des reversements,
- Les dotations et participations de l'Etat et des autres collectivités
- Les produits courants, chapitres 70 et 75 (locations, services divers...),
- Les produits financiers,
- Les produits exceptionnels,
- Les recettes d'ordre (produit des cessions, différences sur réalisations négatives reprise au compte de résultat.).

En effet les recettes fiscales ont augmenté de 12,43%. D'une part la « Taxe additionnelle aux droits d'enregistrement » non perçue en 2020, nous a été de nouveau octroyée pour une valeur de 34 981,70€. D'autre part la contribution sur les pylônes électriques a augmenté en 2020 de 6,28% (+26 619€).

De même les autres produits de gestion courante ont augmenté de 7,87€ (soit 55 136,59€) grâce à la reprise de l'activité des gîtes qui fût quasi nulle en 2020 en raison des conditions sanitaires.

Les principales ressources de la commune qui sont les « Impôts et taxes » et les « Dotations et Participations » représentant plus de 84% des recettes.

Le chapitre « Atténuation des charges » a fortement diminué en raison d'une diminution des arrêt maladie entraînant une diminution du remboursement de ceux-ci.

## RECETTES DE FONCTIONNEMENT PAR CHAPITRE

CHAPITRES	CA 2021
013 Atténuation de charges	5 054,61
70 Produits des services, du domaine et ventes...	19 683,25
73 Impôts et taxes	588 928,04
74 Dotations et participations	253 613,27
75 Autres produits de gestion courante	130 658,16
76 Produits financiers	
77 Produits exceptionnels	508,11
<b>TOTAL RECETES REELLES</b>	<b>998 445,44</b>
042 Opérations d'ordre (écritures de transferts travaux en régie)	1 261,29
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>999 706,73</b>

### 3. CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT

La capacité d'autofinancement brute, qui correspond à la différence entre les recettes réelles de fonctionnement et les dépenses réelles de fonctionnement, s'élève à 196 621,94€ (en 2020 : 157 353,34€). Elle doit au minimum permettre le remboursement du capital de la dette dû pour l'année (65 894,46€)

A la clôture de 2021, le ratio CAF brute/produits réels de fonctionnement ressort à 19,7€ (en 2020 : 16.39%).

La capacité d'autofinancement nette, qui correspond à la capacité d'autofinancement brute amputée du remboursement du capital de la dette s'élève à 130 727,48€. Elle constitue une partie des fonds propres qui permettent de financer les investissements sans recourir à l'emprunt.

La CAF nette est un indicateur de gestion qui mesure, exercice après exercice, la capacité de la commune à dégager au niveau de son fonctionnement des ressources propres pour financer ses dépenses d'équipement, une fois ses dettes remboursées.

Compte tenu de toutes ces données, le niveau d'autofinancement reste satisfaisant.

### 4. ELEMENTS CONCERNANT LA FISCALITE DIRECTE LOCALE

La réforme de la fiscalité directe locale par l'article 16 de la loi de finances pour 2021, prévoit la suppression progressive de la taxe d'habitation pour complète extinction en 2023 pour tous les contribuables.

Pour compenser la perte de ressource, la commune perçoit du département une part de la taxe foncière sur les propriétés. L'Etat met en place un coefficient correcteur pour que les communes maintiennent leur montant de contribution fiscale.

Comme les années précédentes, la collectivité a fait le choix de ne pas augmenter la pression fiscale des ménages en maintenant ses taux d'imposition.

Taux d'imposition et leur répartition pour 2021 :

Foncier bâti 45,82% ⇒ 24,40% part départementale et 21,42% part communale

Foncier non bâti : 63,81%

## 5. ANALYSE DE LA DETTE

L'encours de la dette représente le capital restant dû de l'ensemble des emprunts et des dettes souscrits précédemment par la Commune. Cet encours se traduit, au cours de chaque exercice, par une annuité en capital, elle-même accompagnée de frais financiers, le tout formant l'annuité de la dette.

L'encours de dettes par rapport à la capacité d'autofinancement (CAF) permet de mesurer le nombre d'années de CAF dont la commune aurait besoin pour se libérer de l'intégralité de sa dette, si elle l'utilisait entièrement à cet effet.

Au 31 décembre 2021, le capital restant dû est de 205 169,30€ soit une dette par habitant de 177,64€ (en 2020 : 289,79€). La durée d'extinction de la dette, si la commune consacrait l'intégralité de son autofinancement au remboursement du capital est inférieure à 2 ans.

Le ratio annuité de la dette/produits de fonctionnement ressort à 6,59% soit un pourcentage nettement inférieur à la limite généralement admise à ne pas dépasser (20%).

La capacité de désendettement de la commune est donc très satisfaisante mais il convient néanmoins, pour une gestion saine des finances, de maintenir une vigilance et une rigueur au sein de la section de fonctionnement pour continuer, de dégager un autofinancement toujours suffisant.

## 6. INFORMATION SUR LE PERSONNEL COMMUNAL

TABLEAU DES EFFECTIFS AU 31 DECEMBRE 2021

	TITULAIRES/STAGIAIRES			
	TC 35/35	TNC 28/35	TNC 22/35	TNC 13,5/35
Mairie	1	1		
Services techniques	3			
Gîtes	2			
Bibliothèque				1
Agence Postale			1	
TOTAL	6	1	1	1

## SECTION D'INVESTISSEMENT

### 1. DEPENSES

Les dépenses réelles d'investissement sont constituées de dépenses d'équipement, divisées en programmes et du remboursement de la dette en capital, et des éventuelles opérations pour compte de tiers.

Les opérations d'ordres de transfert entre sections et les opérations d'ordres patrimoniales ajoutées aux dépenses réelles permettent d'obtenir le total des dépenses d'investissement de l'exercice.

Les dépenses réelles se sont élevées à 329 056,97€,

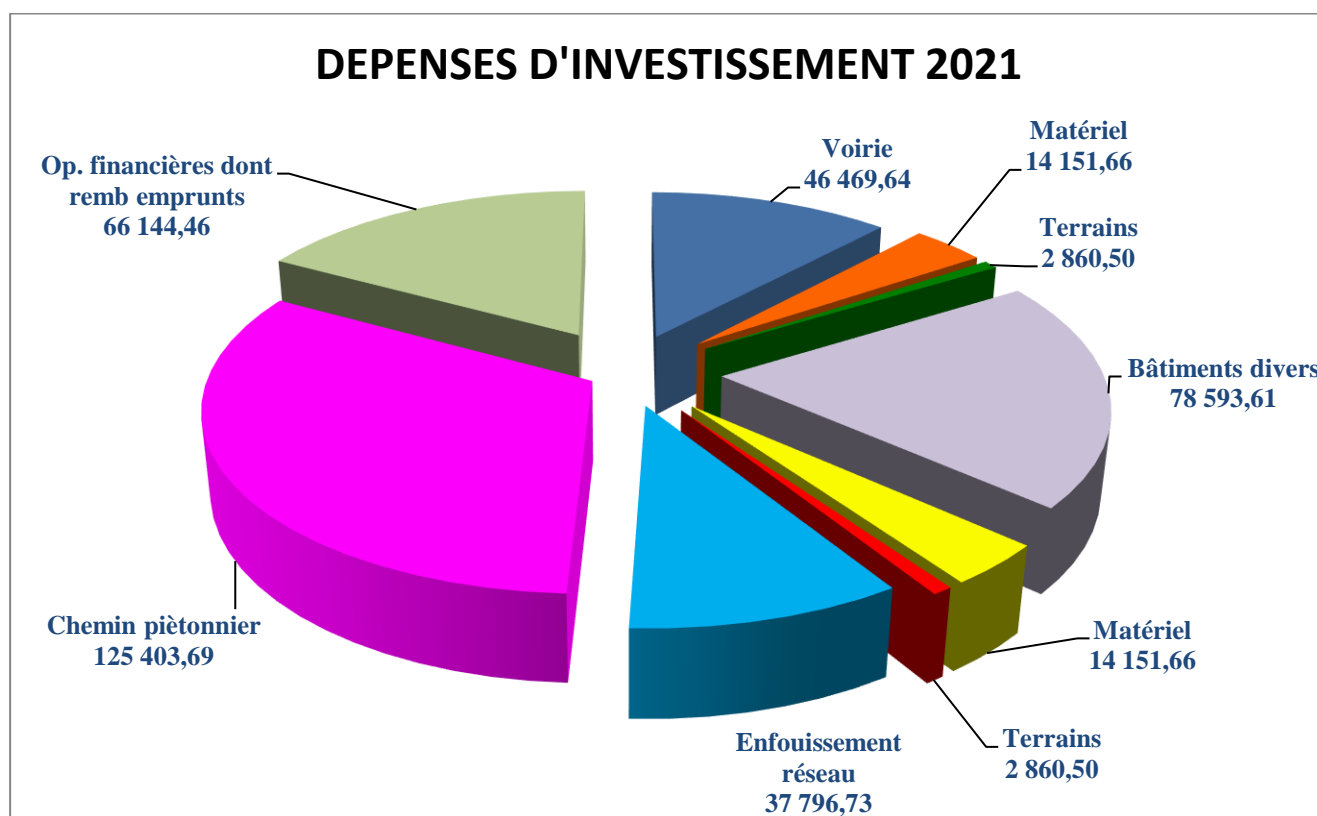
Les dépenses d'ordre à 1 511,29€, correspondant aux travaux en régie réalisés,

Les dépenses financières à 65 894,46€ représentant le remboursement du capital des emprunts en cours.

Les programmes d'investissement 2021 (dépenses d'équipement) se sont détaillés comme suit :

- **Voirie** : Réfection des routes de Bas Fer, Vaugelée, Aulnaies, Commanderie, Boulaie et de la Lionnière et des rue de la Taille, de l'Egalité et des Mortins. Réalisation d'un aménagement routier dans le hameau de Bas fer. Montant de cette opération est de 46 469,64€

- **Bâtiments** : Aménagement de la nouvelle salle de quartier dans l'ancien théâtre pour un montant de 76 244,61€ et achat de sièges pour le bureau du SIVOS pour un montant de 2 349€.
- **Matériel divers** : Achat de divers matériel : licence informatique, cureuse de fossé, tronçonneuse, poste à souder et un téléviseur pour les gîtes. Le montant de l'opération est de 14 151,66€
- **Terrains** : Bornage du terrain de la future zone d'activité pour 2 520€ et aménagement de la nouvelle aire de retournement à Vaugelée pour 340,50€.
- **Enfouissement réseau** Enfouissement du réseau téléphonique à la Méchinière et à la Haute Chotinière pour un montant de 37 796,73€
- **Chemin Piétonnier** Prolongation du chemin piétonnier le long de la RD17 pour un montant de 125 403,89€
- **Vidéo protection** : Mise en place de la vidéoprotection pour un montant de 23 780,94€



## 2. RECETTES

L'essentiel des recettes est constitué des subventions reçues, du reversement du FCTVA (fonds de compensation versé par l'Etat et calculé sur les dépenses d'investissement de l'année précédente), des opérations d'ordre (amortissements) et d'une partie de l'excédent dégagé en fonctionnement.

## RECETTES D'INVESTISSEMENT 2021

